



Genève, le 24 septembre 2018

Déclaration d'ouverture du Sénégal
Sur le point 5 de l'ordre du jour de la 58^{ème} série de réunions
des Assemblées de l'OMPI, le 24 septembre 2018 : déclarations générales

Le Sénégal s'associe à la déclaration du Maroc au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait vous réitérer ses chaleureuses félicitations qu'elle étend aux autres membres du bureau, et se réjouit de vous voir présider les travaux de cette 58^{ème} session de la série de réunions des Assemblées de l'OMPI. Elle vous renouvelle sa confiance, et reste convaincue que votre professionnalisme et votre leadership nous permettront de mener à bien nos travaux.

Nous voudrions également rendre un hommage appuyé à Monsieur le Directeur général, Francis GURRY, pour ses efforts inlassables au service du système mondial de la propriété intellectuelle.

Monsieur le Président,

Le Sénégal se félicite de sa collaboration fructueuse avec l'OMPI, tant sur le plan bilatéral qu'à l'échelle multilatérale.

L'accompagnement précieux et constant que l'Organisation accorde à mon pays continue de nous valoir des résultats fort appréciables, notamment dans les domaines législatifs, institutionnels et logistiques.

Il en est de même des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique dans des domaines clés du droit de la propriété intellectuelle, qui se sont intensifiées depuis la série des Assemblées de 2017. Il me plaît de citer, à cet égard, le droit d'auteur, à travers le projet de renforcement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans d'autres pays africains, dont le Sénégal. A cela s'ajoutent les indications géographiques, avec le séminaire régional sur les IG en Afrique de l'Ouest, mais également l'étude sur le recensement, l'évaluation et la protection des formes et procédés traditionnels de créativité et d'innovation, ainsi que les

contributions scientifiques remarquables de l'Organisation à la 13^{ème} édition de la Biennale de l'art africain contemporain, en mai dernier et plus récemment l'Atelier sur le renforcement des capacités d'utilisation de l'information scientifique et technique aux fins de choix de technologies appropriées pour résoudre des problèmes de développement.

Au plan multilatéral, le Sénégal reste résolument engagé dans les discussions en cours au sein des Comités de l'OMPI, dans un esprit de dialogue et d'ouverture, en faveur de l'observance adéquate de l'équilibre nécessaire entre les droits des titulaires et l'intérêt général. Dans ce contexte, mon pays continue de soutenir la cause des artistes et créateurs, notamment en initiant, conjointement avec le Congo, la proposition d'inscrire la question du droit de suite à l'ordre du jour du SCCR. Le droit de suite qui recueille un soutien de plus en plus grandissant des délégations dans le cadre du SCCR, auxquelles nous réitérons notre profonde gratitude, constitue, aujourd'hui plus que jamais, un impératif de justice et de reconnaissance.

Dans la même dynamique, le Sénégal a coparrainé, avec un certain nombre de pays amis, la proposition relative à la protection des noms de pays contre leur enregistrement comme marque, dans le cadre du SCT.

Monsieur le Président,

Le volet normatif du travail de l'OMPI mérite une attention particulière, eu égard aux lenteurs qui caractérisent les négociations y afférentes.

Ma délégation appelle de tous ses vœux la finalisation, dans les meilleurs délais possibles, des travaux au sein des comités concernés, en vue de la convocation de conférences diplomatiques pour l'adoption des projets de textes sur les organismes de radiodiffusion (SCCR), sur les Dessins et Modèles (DLT), ainsi que sur les ressources génétiques, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles (IGC).

Pour conclure, Monsieur le Président, ma délégation souhaite pleins succès à nos travaux et s'engage à participer de façon constructive aux discussions, à cet effet.

Je Vous remercie